

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{EME} VOIE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

SESSION 2005

Durée : 4h00
Coefficient : 5

ETUDE DE CAS
portant sur l'option choisie par le candidat
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.

SPECIALITE : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

Vous êtes technicien supérieur territorial au sein de la communauté de communes de X. Dans le cadre de sa compétence de gestion des constructions, des équipements publics et du réseau voirie, la communauté de communes souhaite s'engager dans une démarche de :

- connaissance de son patrimoine en voirie ;
- maîtrise de la pérennité du réseau voirie et de ses équipements, à travers un état des lieux ;
- programmation pluriannuelle des travaux d'entretien pour assurer un bon niveau de service aux usagers, dans le respect des prévisions budgétaires.

Il vous est demandé, à l'aide des documents ci-joints de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : 10 points

Etablissez une méthodologie de diagnostic de la voirie, de ses dépendances et de ses équipements.

Question 2 : 10 points

Elaborez un ensemble de propositions adaptées concernant la stratégie d'entretien de ce patrimoine public. Ces propositions devront prendre en compte les grandes lignes de la réglementation en vigueur en matière d'entretien de la voirie et permettre d'établir une programmation de travaux.

Documents joints :

- Document 1 :** Entretien et réhabilitation de la voirie urbaine - La Gazette des communes - 18 novembre 2002 - 2 pages
- Document 2 :** Un audit pour sauver la voirie communale - La Gazette des communes - 9 juillet 2001 - 1 page
- Document 3 :** Les dégradations des chaussées - Modèle simplifié pour les chaussées fissurées multicouches - Septembre 2004 - 1 page
- Document 4 :** Fiche des matériels et méthodes - 1 page
- Document 5 :** Mode opératoire M2 - 4 pages
- Document 6 :** Matériels d'auscultation et logiciels d'expertise - 7 pages

Certains documents peuvent compter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 17 pages

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.